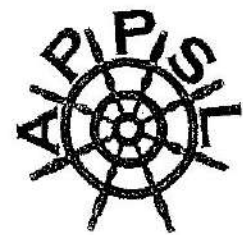
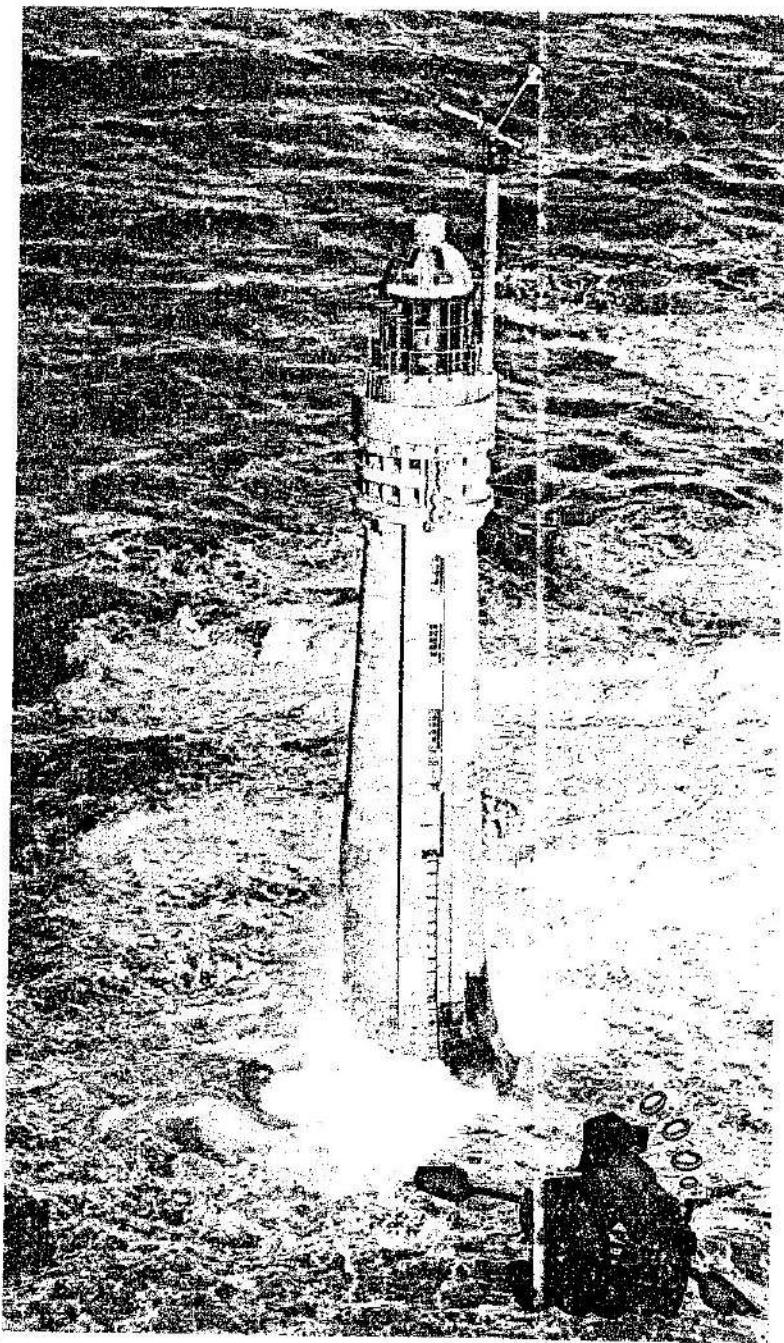
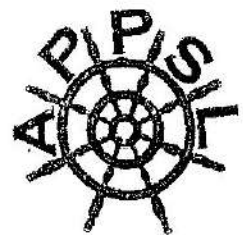


Les Echos
du
" Monte à Regret "

SAISON
2009



ASSOCIATION
des
PÊCHEURS
PLAISANCIERS
de
SAINT LUNAIRE



A.P.P.S.L.
Association des Pêcheurs Plaisanciers de Saint Lunaire

Mairie de Saint Lunaire
Tel :02.99.46.30.51.

**Comité de Direction
De l'A.P.P.S.L.
2008**

Président :Mr. COLLET Christian
Vice Président :Mr. EUDO Joël

Secrétaire :Mr. THIERSAULT Joël
Secrétaire Adjoint :Mr. EPIVENT Jean Claude

Trésorier : Mr.DESBOIS Christian
Trésorier Adjoint : Mr.RICHARD René

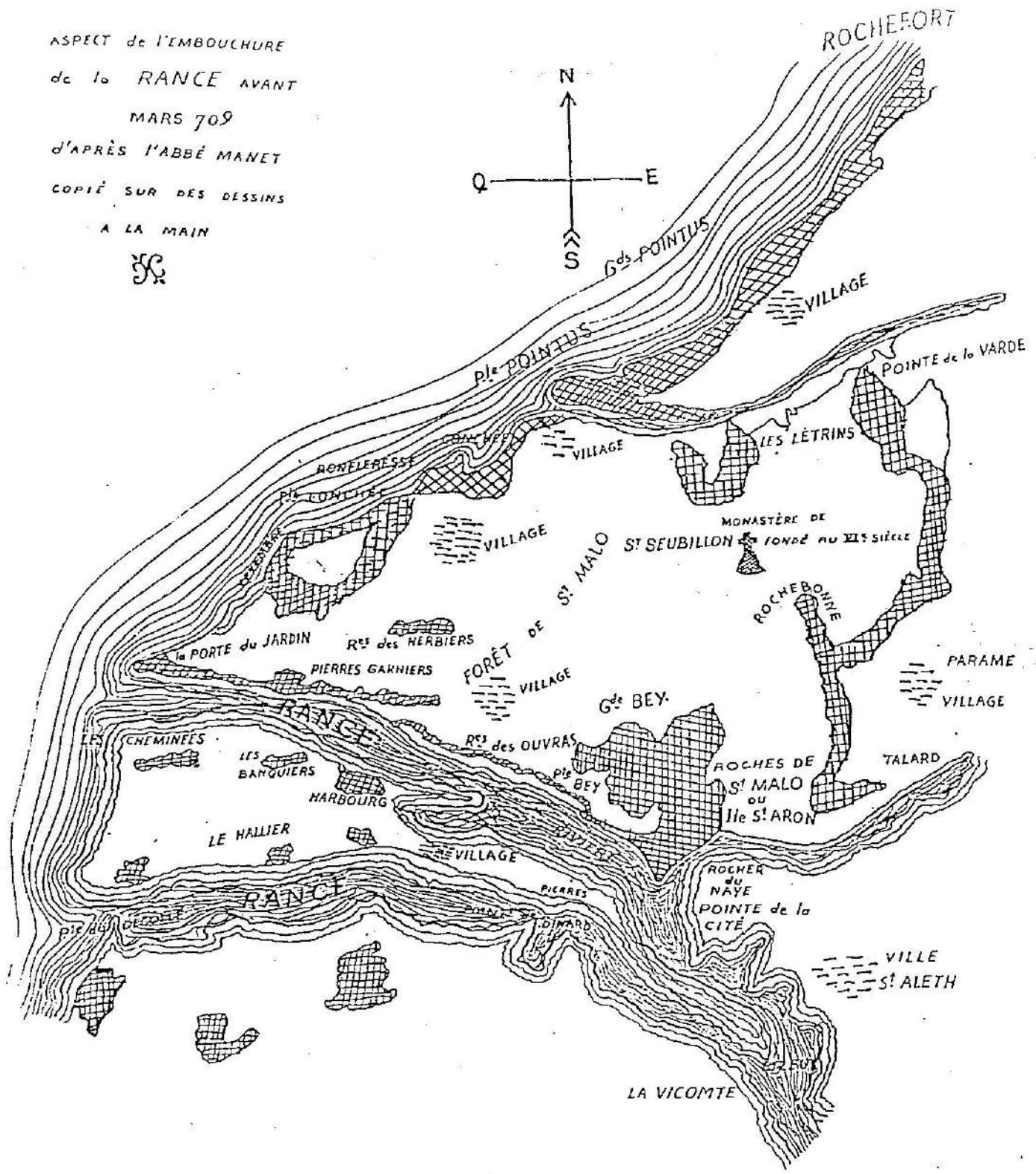
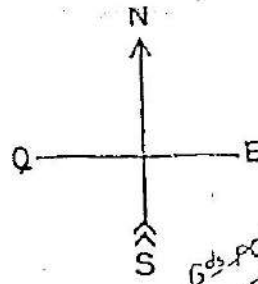
Membres : Mr. JOURDAN Dominique
Mr. LEFEUVRE Bernard
Mr. RUELLAN Yves
Mr. SIMON Paul
Mr. LE DRUILLENEC Serge
Mr. SELLIER Pierre

Relations avec le Y.C.S.L.:Mr. MACHERAS Eric

Relations avec la Mairie :Mr.LE BIHAN Philippe

Membre d'Honneur : Mr. Nicolas HULOT.

ASPECT de l'EMBOUCHURE
 de la RANCE AVANT
 MARS 709
 d'APRÈS l'ABBÉ MANET
 COPIÉ SUR DES DESSINS
 A LA MAIN



Le mot du président

Après un hiver particulièrement rigoureux, tout le monde a apprécié la douceur printanière
Pour la première descente des chaînes, chacun se voyait déjà à la barre de son bateau
Et pensait aux très bonnes pêches et aux belles promenades qu'il ferait certainement tout
Au long de la nouvelle saison.

Pour que cette saison 2009 soit exempte de soucis, il me paraît nécessaire comme tous les
Ans de rappeler les principales règles

- longueur et état des chaînes et de l'aiguillette
- présence de bas-fond
- bouée porteuse de taille convenable

Si tout le monde fait l'effort d'entretenir correctement son matériel, beaucoup d'ennuis pourront
Être évités d'autant plus que de nombreuses lignes de mouillage sont restées en place tout l'hiver

Les possesseurs de corps mort en ligne A et B pourront voir que les corps morts de la ligne A
Ont été décalés de façon à ce que les deux lignes soient en quinconce. En effet l'année dernière
Quelques bateaux se sont heurtés et ont été endommagés.

Nos finances sont bonnes mais le concours de pêche 2008 n'a pas rapporté autant que les autres années
La météo nous a été défavorable surtout pour la buvette qui habituellement la principale source de
Bénéfice.

J'en profite pour encourager nos adhérents à participer toujours plus nombreux au concours 2009
Ainsi que de nombreux amis du yacht club

Comme tous les ans, j'ai le plaisir de remercier tous les bénévoles et membres du bureau qui tout
Au long de l'année participent aux diverses manifestations APPSL et YACHT CLUB

Un grand merci aussi aux services techniques de la ville, qui seulement nous aident beaucoup
Et souvent avec beaucoup de gentillesse

Quand au YACHT CLUB la bonne entente qui règne entre les deux associations permet une
aide réciproque et conviviale

Comme tous les ans, j'ai une pensée pour tous nos adhérents et sympathisants qui ont été dans la
Peine cette année 2008 maladie, accident ou malheureusement décès

Pour ne pas rester sur cette note triste, je vous souhaite comme d'habitude en ce début de saison
De très bonnes parties de pêche en espérant une météo favorable

BONNE MER

BON VENT

A TOUS

LES INFOS DU COMITE

Pour l'année 2009, les redevances des mouillages et « va et vient » ont été fixées comme suit par le conseil municipal de Saint Lunaire et sont à payer en mairie en fournissant l'attestation d'assurance 2009 du bateau concerné.

Mouillage d'un bateau de moins de 7m : **64.58 €.**

« va et vient » : **23 €.**

Les bateaux de plus de 7m ne sont plus admis sur le plan d'eau géré par l'A.P.P.S.L. pour une question de sécurité.

RAPPEL : Les redevances sont à payer **avant le 1^{er} Mai**. Tout retard de paiement dépassant le 1^{er} Juin sera considéré comme abandon de l'emplacement qui sera alors ré attribué.

Cotisation d'adhésion à l'A.P.P.S.L. : **12 €.**

Cotisation « Passerelle » : **23 €.** (à régler à l'APPSL)

Pour la mise à jour du fichier de l'association, veuillez signaler les changements intervenus depuis la dernière assemblée générale. (bateau, adresse, téléphone fixe ou portable...)
Certains n'ont toujours pas fourni au les titres de propriété de leur bateau, comme il avait été demandé l'an passé. Il vous est demandé de présenter, à l'un des membres du comité de direction, l'original du document et de fournir en même temps une photocopie qui sera archivée par le secrétaire.

N'oubliez pas de renouveler, au plus tard fin **JANVIER** pour la saison à suivre, vos demandes de mouillages et de « va et vient », de place sur la passerelle, de permutation, afin qu'elles soient prises en compte pour la saison en cours. Les demandes non renouvelées seront éliminées des listes d'attente en cours.

Nous vous rappelons que les longueurs (sous la bouée) des chaînes doivent respecter les dimensions suivantes :

- ligne au dessus du zéro des cartes : **16 m. maximum**
- ligne C : **15 m. maximum**
- ligne A et B : **13 m. maximum**

NB : Le bateau amarré à la chaîne par une aiguillette doit se trouver le plus près possible de La bouée porteuse. (qui est obligatoire)

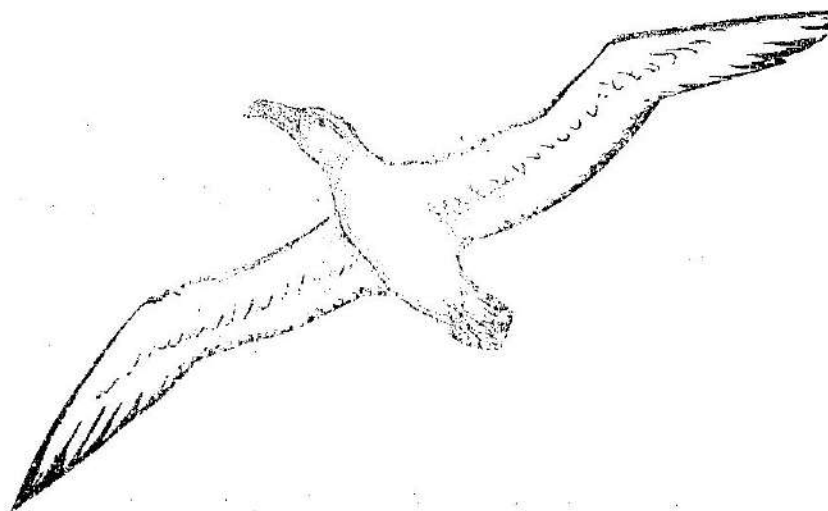
Important :

Si vous êtes témoin d'un événement accidentel sur le plan d'eau (bateaux qui se touchent par exemple...), prévenez le Président ou à défaut un autre membre du bureau dans les meilleurs délais. Cela permettra de prévenir rapidement les parties concernées, et peut être d'intervenir avant que la situation ne s'aggrave. (d'où l'importance d'avoir les bons N° de téléphone)

Tel. du Président de l'APPSL : 06 07 87 51 04

Aide mémoire des titulaires de mouillage et de Va et Vient

- O- Les utilisateurs devront obligatoirement respecter le règlement intérieur du plan d'eau, sinon ils se verront notifier par l' APPSL et la mairie, la suppression de l'autorisation de mouillage.
- O- Les emplacements de « corps morts » et de « va et vient » seront attribués en tenant compte du type et de la taille de chaque bateau.
- O- Chaque bloc suçon devra se trouver à l'emplacement attribué et repéré sur le plan, il devra être complètement ensablé si le sol le permet et ne devra pas comporter de saillies susceptibles de détériorer les coques des bateaux voisins.
- O- Attention !!! en cas de changement de bateau, la nouvelle embarcation doit correspondre à l'emplacement et au « corps mort » initialement attribué.
- O- L'emplacement de « corps mort » ne doit pas être considéré comme une concession à perpétuité pour une famille ou un groupe d'amis et n'est pas transmissible sous quelque forme que ce soit.
- O- Il est recommandé d'enlever la ligne de mouillage en fin de saison et de la repérer à l'aide d'un témoin correct.
- O- Les « va et vient » doivent impérativement être enlevés en fin de saison pour permettre le passage des engins nécessaires aux travaux envisagés.

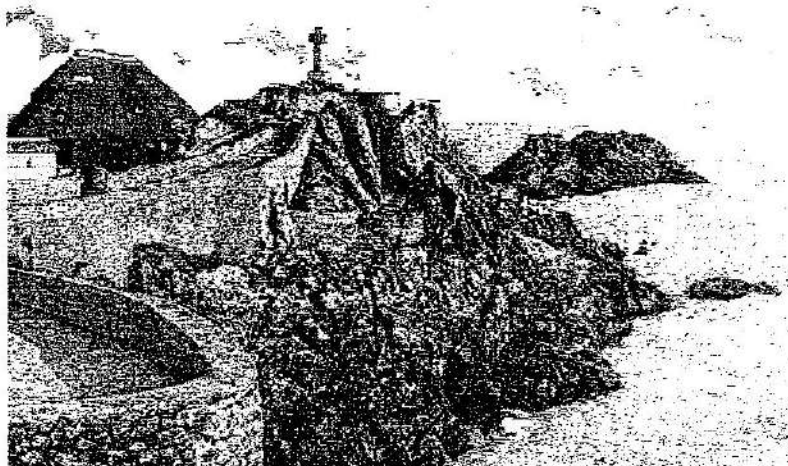


ASSOCIATION DES PÊCHEURS PLAISANCIERS DE SAINT LUNAIRE

*Grand concours
de pêche en mer
2 Août 2009*

Rendez vous Pointe du Décollé

***** 650 € de Prix *****



- ❖ Concours réservé aux membres de l'A.P.P.S.L., du Y.C.S.L., et sur invitation.
- ❖ Inscriptions sur place : 10 € par embarcation de 3 pêcheurs maximum.
- ❖ Remise du règlement et du ticket de participation (valable pour le repas) dès 7 h lors de l'inscription au Décollé.
- ❖ **Départ 7h30** de la zone de mouillage et retour à 12h.
- ❖ Pesée des prises à partir de **11h30**.
- ❖ Remise des prix à **13h**.

Pour que l'eau salée n'ait jamais le goût des larmes, la S.N.S.M. sera parmi nous.
« Apportez lui votre soutien, merci à tous »

APRES LA PÊCHE LES STANDS DES PÊCHEURS VOUS PERMETTRONT DE VOUS RESTAURER ET DE PASSER UN BON MOMENT DE CONVIVIALITE DANS UN CADRE MERVEILLEUX. BUVETTE, REPAS SOUS ABRI. (Poissons du jour, moules, galettes saucisses, frites, etc.....)

---OUVERT A TOUS---

RESULTATS DU CONCOURS DE PÊCHE DU 3 AOÛT 2008

Classement : Points :

| | |
|------------------------------------|---------|
| 1 ^{er} : COLLET Alain | 1118.75 |
| 2 ^e : GOASDOUE Yves | 846.5 |
| 3 ^e : NARCISSE Alain | 783 |
| 4 ^e : DURAND Nicolas | 774.5 |
| 5 ^e : DUHOT Jean | 702 |
| 6 ^e : GUILLOU Jacques | 624 |
| 7 ^e : DUBOIS Jean Marie | 557.4 |
| 8 ^e : CHATTON Claude | 496.5 |
| 9 ^e : LEGUILCHER Michel | 472.5 |
| 10 : BOULEAU Jean Noël | 442.5 |
| 11 : THEBAULT André | 440.7 |
| 12 : TROUFFLARD | 294.75 |
| 13 : DURAND Marin | 270 |
| 14 : HAMON Joseph | 262.6 |
| 15 : ROUBAULT René | 262.5 |
| 16 : THOMAS Alain | 254.55 |
| 17 : MAZURIER Jean | 253.5 |
| 18 : COCHERIL Alain | 253 |
| 19 : GALBOIS Gilles | 206 |
| 20 : GUILLEMOT Loïc | 205.75 |
| 21 : PILLOT Laurent | 195 |
| 22 : GUILLENET Gilles | 156 |
| 23 : MOREAU Alain | 151 |
| 24 : POTIER Reynold | 141.5 |
| 25 : DAVID | 135 |
| 26 : PASTOR Pascal | 128.25 |
| 27 : FILLAUD Serge | 127.5 |
| 28 : ALLEE Léon | 120 |
| 29 : TOUCHOT | 119 |
| 30 : FONTAINE | 105 |
| 31 : JAILLOT | 100.5 |
| 32 : CASANOVA Gérard | 92 |
| 33 : MOUCHON Philippe | 90 |
| 34 : DE LA HERVERIE François | 75 |
| 35 : MIRIEL Robert | 56.7 |
| 36 : DELACHAT | 7.5 |

Bilan de la pêche : 343.5 kg.

Maquereaux : 290 kg – Daurades : 19.5 kg – Chinchards : 19.24 kg – Grondins : 1.8 kg –
Lieu jaune : 2.55 kg – Truites de mer : 1.2 kg – Vieilles : 2.3 kg – Orphies : 6.475 kg –
Lançons : 0.3 kg – Tacaud : 0.2 kg -

Pêche miraculeuse au Décollé



Maxime, Alain et Axel (de gauche à droite) ont pêché une magnifique truite de mer, au large de la pointe du Décollé.

Comme chaque été, c'est l'événement attendu par les adhérents de l'association des pêcheurs plaisanciers de Saint-Lunaire (APPSL). Trente-six équipages ont ainsi participé dimanche 3 août au concours de pêche en mer, se levant en milieu de nuit pour être au port à 7 h du matin.

Aux environs de midi tous étaient de retour au Décollé, où le jury attendait la pêche pour la pesée. « C'est mieux que l'an dernier », lançait Christian Collet, le

président de l'APPSL. Cette pêche miraculeuse, allait pouvoir s'ajouter aux moules frites servies à de nombreux convives par une belle équipe de nombreux bénévoles. 13 h 30 ! L'annonce des résultats traînait en longueur, signe évident d'une belle récolte halieutique. Alain Thomas, assisté de son fils Maxime et du jeune Axel Barbedette attendaient leur tour. « C'est au retour, en arrivant au pied de la Pointe du Décollé, que nous avons fait cette prise », a indiqué le capitaine du

navire, en présentant une superbe truite de mer, dépassant bien les deux livres.

« On s'est levé tôt, à 3 h 30 cette nuit pour aller chercher du lançon pour appâter le poisson. On est donc très content de revenir avec du maquereau et cette truite de mer », a conclu Axel. Cela valait bien un petit souvenir à glisser dans l'album des photos de vacances, une belle preuve aussi quand il faudra raconter cette pêche miraculeuse aux copains.

.....Mais à la balance, ça ne rigole pas avec Paul, on ne pèse que le poisson réglementaire.....



CONCOURS DE PÊCHE

De magnifiques trophées pour les lauréats

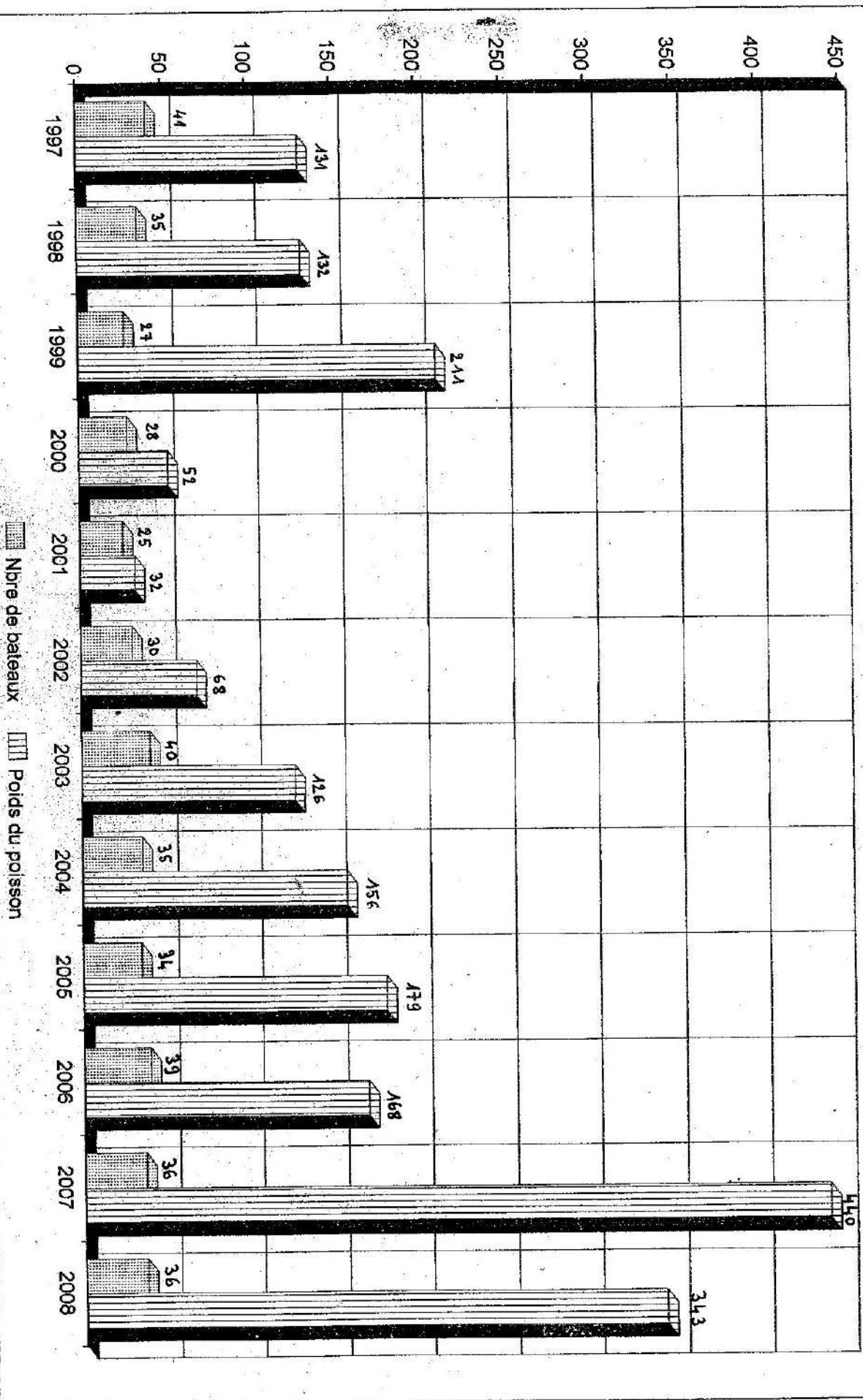
La coupe du conseil général remise par la 1^{ère} adjointe Rosine EPIVENT

Une sculpture réalisée par l'artiste Briacine Sandrine Germe



Merci à nos partenaires : Commune de Saint Lunaire- Conseil général-
YCSL- Evasion marine- Coopérative maritime- St Briac Nautic-
Hydreps- La Chaumière(Fred Mary)- Le mini golf.
Messieurs Chatton Claude, Guillemot Loïc, Intes Raymond,
Gortais Thierry.

CONCOURS DE PÊCHE 1997/2008



Assemblée générale annuelle.....

Pêcheurs plaisanciers : le mouillage au cœur du débat



L'Association, présidée par Christian Collet, a tenu son assemblée générale, vendredi.



Les cent membres que compte l'association des pêcheurs plaisanciers de Saint-Lunaire tenaient leur assemblée générale samedi, sous la présidence de Christian Collet. Consignes de sécurité diverses, connaissance des nouveaux règlements, ont été passées en revue par le président. Ce dernier a aussi rappelé, leitmotiv entendu à chaque réunion annuelle, la forte demande de mouillages.

« Malheureusement, le plan d'eau n'est pas extensible et nous sommes obligés d'attendre qu'ils se libèrent petit à petit. » Malgré un plan d'eau très bien géré, celui-

ci continue d'être victime de son succès auprès des pêcheurs plaisanciers. L'association ne peut répondre favorablement aux nombreuses nouvelles demandes.

Du monde au mouillage, c'est aussi la quasi-assurance de pouvoir compter sur de nombreux bateaux lors du traditionnel concours en mer.

Celui de 2008 aura lieu dimanche 3 août et, comme ces devanciers devraient faire sortir une petite quarantaine de bateaux. Ils étaient 36 en mer lors du concours 2007, un chiffre de participants habituel. Les convives invités à partager cette

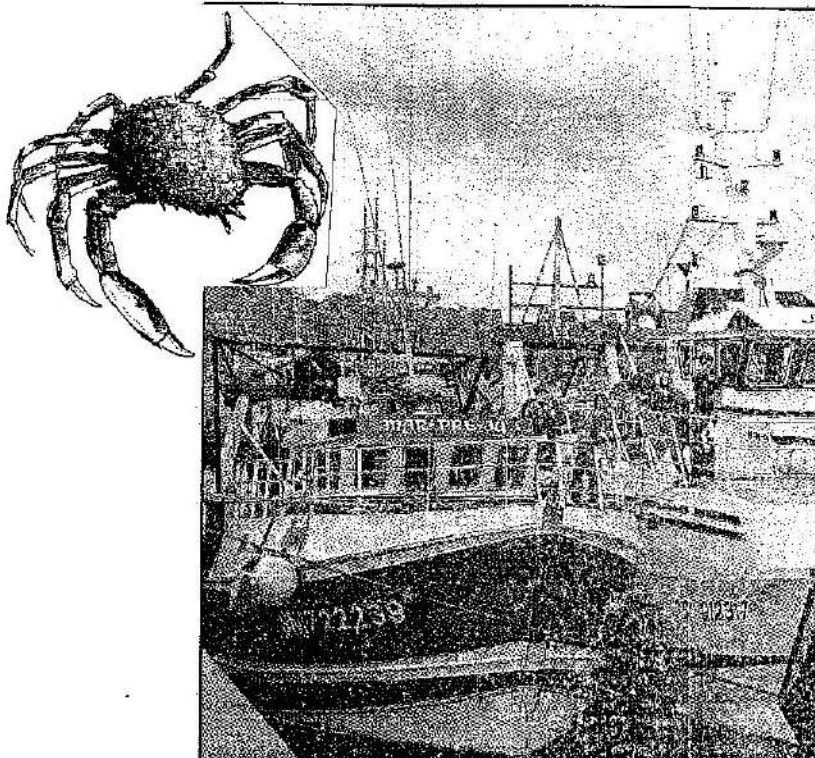
pêche sous les toiles dressées au Décollé se sont régalés, mais les personnes préposées à la préparation des poissons ont sué sang et eau.

« Cette année, il faudra vider les maquereaux avant la pesée », a précisé le président. Mais avant ce grand rendez-vous du 3 août, il demande aussi à tous les volontaires d'aider le Yacht-club, qui aura besoin de bénévoles pour assurer la sécurité du plan d'eau les 28 et 29 juin, à l'occasion de son Raid émeraude. La remontée des chaînes aura lieu le jeudi 16 octobre.



La pêche professionnelle dans la baie.....

Les pêcheurs de Saint-Malo sont au nombre de 400, répartis en 70 navires. Chaque navire a sa spécificité de pêche (certains en pratiquent plusieurs). Pêche malouine à la loupe.



La coquille. Se pêche du 1^{er} lundi de décembre au 15 mai. Le gros de la flotille Malouine est coquillière : ils représentent 27 des 70 navires Malouins, et pêchent 1500 tonnes chaque année dans le gisement de Saint-Malo. Le Comité local des pêches se livre par ailleurs à un ensemsentement de coquilles de 150 à 200 tonnes chaque année, afin de préserver le gisement pour les années futures.

Les araignées. Elles se pêchent au filet entre le 15 octobre et le 31 août. La pêche est fermée pendant l'été pour permettre leur repos biologique. On compte 10 fileyeurs à Saint-Malo, qui prélèvent 3000 tonnes à l'année.

Le homard et le tourteau. Se pêchent au casier. Parmi les effectifs Malouins, trois casseyeurs.

Le bulot. Se pêche à l'année, moyennant un mois de fermeture, afin de permettre les pontes. On compte 10 bulotiers, qui prélèvent entre 2500 et 3000 tonnes par an.

A ces bateaux, il faut encore

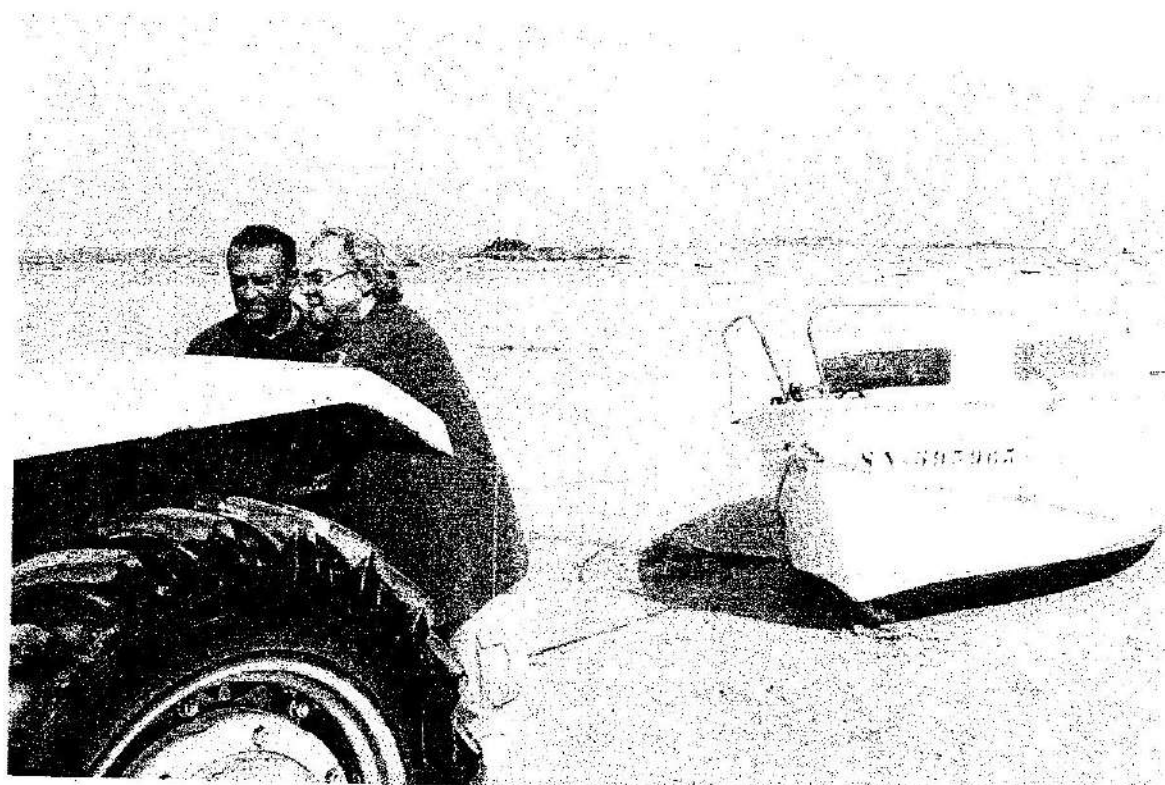
La civelle. Et si, à Saint-Malo aussi, on pêche la civelle ! La civelle vaut de l'or ! 650 euro le kilo, vous imaginez ? Un seul navire pratique cette pêche dont la période se termine en ce moment.

Unique en France. C'est un spécificité Malouine : sur l'effectif total des 400 pêcheurs de Saint-Malo, il faut aussi évaluer les... pêcheurs plongeurs. Ceux-là pêchent la coquille en Rance, ainsi que l'huître plate. En Rance côté Ille-et-Vilaine aux alentours de Saint-suliac et La Richardais, du barrage à Pont Saint-Hubert. Les plongeurs sous-marins représentent trois navires.

Le cabillaud. Le cabillaud se pêche au chalut, en haut mer, au large de l'Irlande où de pays d'Europe du Nord. Cinq navires sont concernés, mais ne s'agit plus de pêche dite celtière, mais de pêche "hauturière", à l'aide de plus gros bateaux.

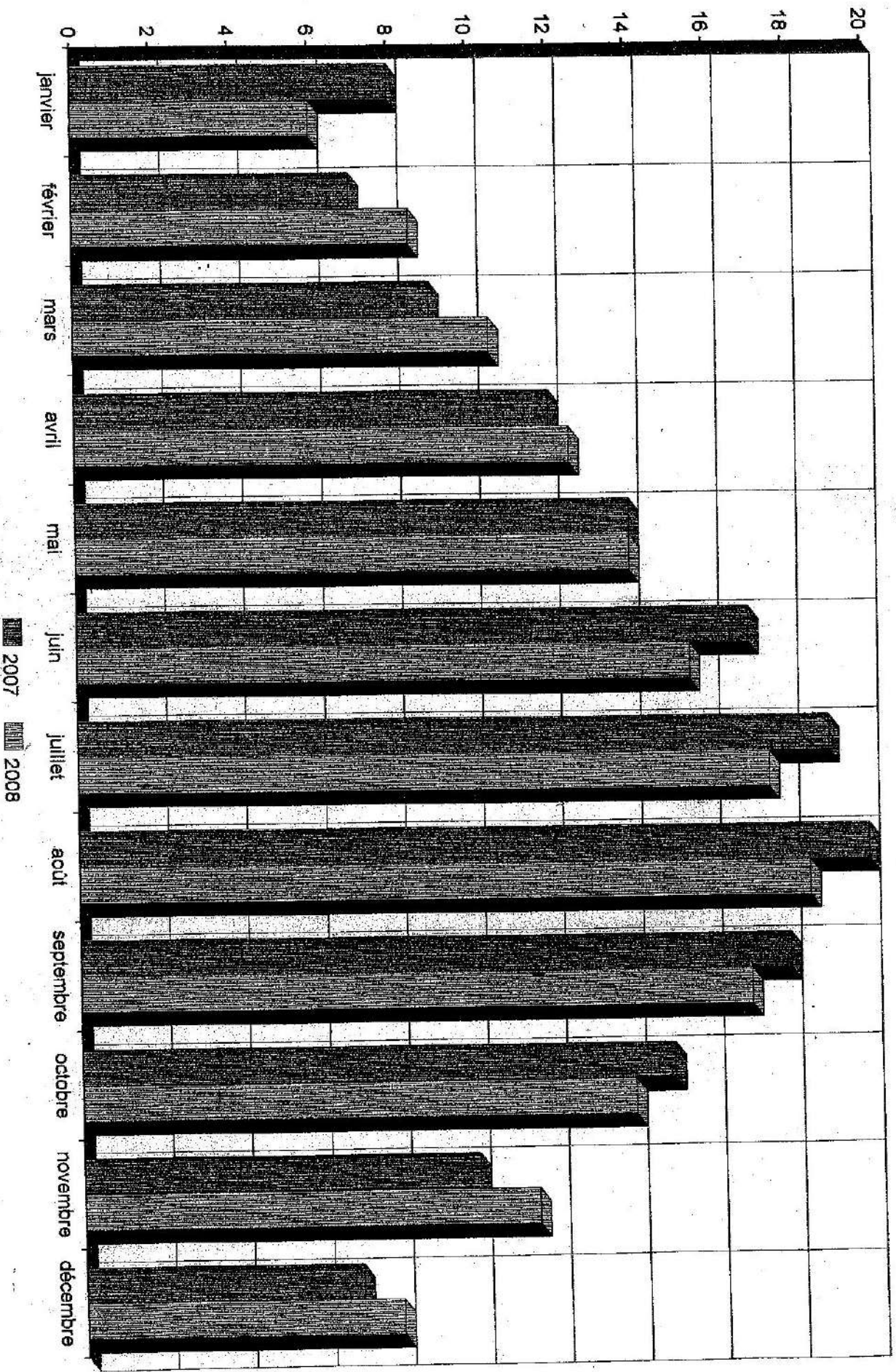
• Le saviez-vous ? Chaque spécimen prélevé doit être immédiatement bagué. Quant à la pétoncle, elle n'est quasiment

Le « coup de main » du Yacht Club.....

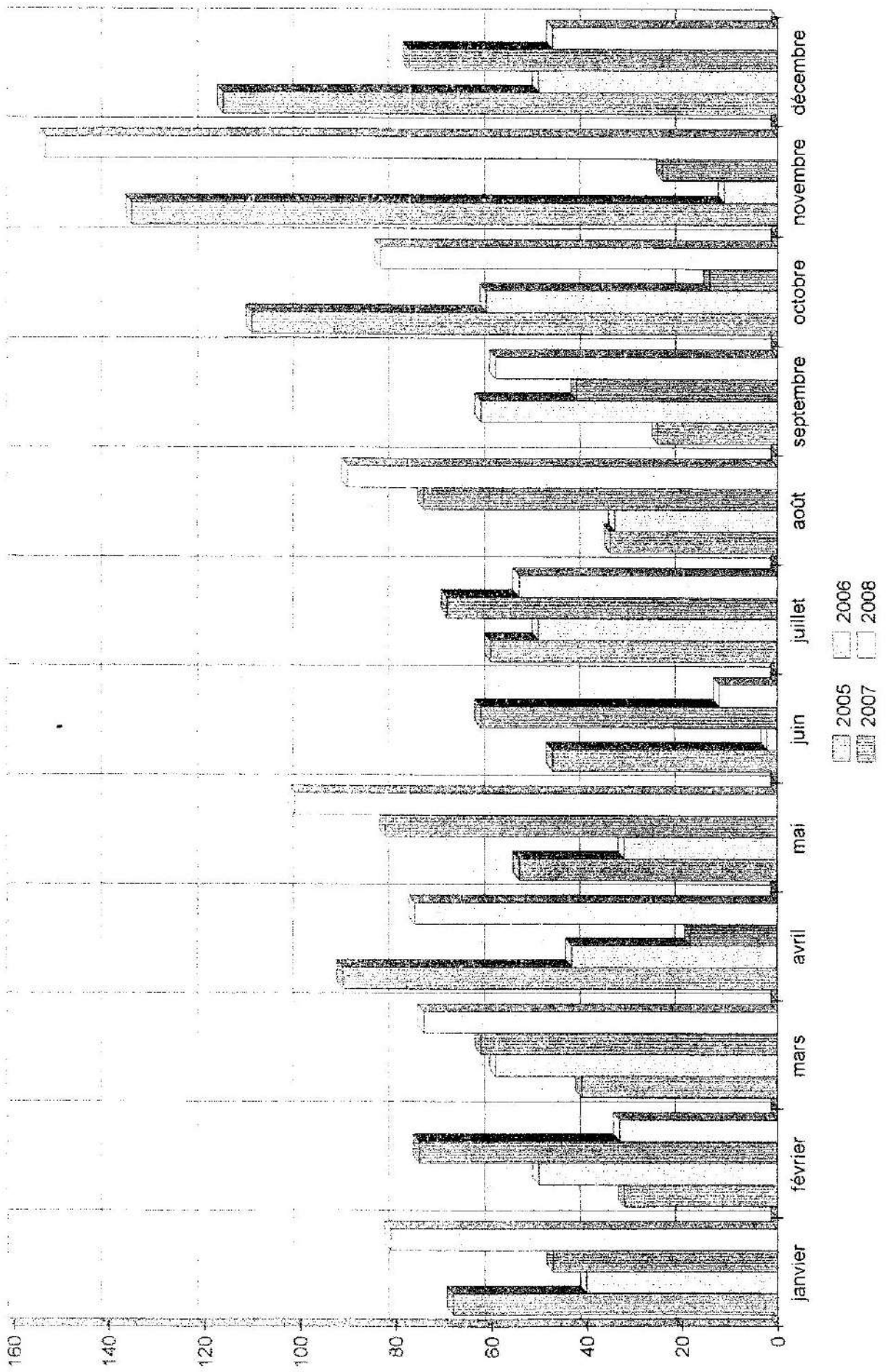


C'est appréciable, merci à eux.

Température de l'eau (grande plage)



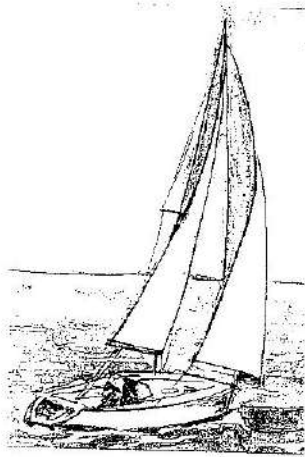
PRECIPITATIONS



le Raid Emeraude

EN CATAMARANS DE SPORT

Le coin des bénévoles



S'il faut des concurrents pour faire le Raid Emeraude, il faut aussi des bénévoles. De l'association des pêcheurs plaisanciers aux simples plaisanciers désirant donner un peu de leur temps, des membres du Yacht-club en passant par ceux des clubs voisins de Saint-Briac ou du Surf-school de Saint-Malo pour n'en citer que deux, sans oublier les parents et des régatiers apportant leur aide ici ou là, ce sont environ 80 personnes qui ont œuvré au Yacht-Club et sur l'eau pour le succès que l'on sait du 6e Raid Emeraude.



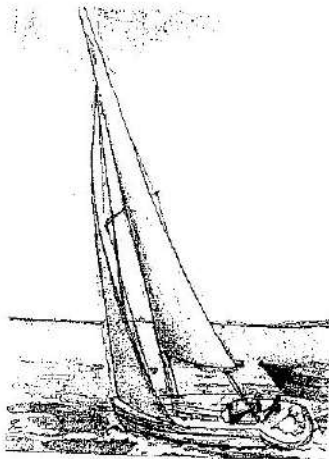
Concurrents, juges, commissaires, tous ont le droit à la musette casse-croûte préparée par les bénévoles.



Le comité d'organisation ne chôme pas. C'est l'heure des consignes, les parcours de samedi et dimanche sont dévoilés.



« Mitch » ici avec le président Eric Macheras est fidèle au poste de commandement pour les enregistrements et les classements.



L'heure du briefing, samedi matin. On alloue à chacun des tâches bien précises sur l'eau.

Merci aux bénévoles et rendez vous pour la
7^{ème} édition : 20 et 21 Juin 2009.

YACHT CLUB DE SAINT LUNAIRE

BP 15 - 35800 Saint Lunaire

Tarifs 200
Prix TTC en Eur.

Centre nautique et administratif : Tél - fax : 0299463004
Centre d'entretien, de réparation, d'hivernage et de mouillage : Tél : 0299880201 / y-c-st-lunaire@wanadoo.fr

Le Yacht club de Saint Lunaire étant une association (loi 1901) à but non lucratif, il est obligatoire d'être membre pour bénéficier de ces services et avoir le droit de vote.

Cotisation membre : 140€
Licence adulte FFV (facultative) : 48€
Licence jeune FFV (facultative) : 23€

MOUILLAGE

avec service navette inclus du 1er juillet au 31 août tous les jours et les week-ends en juin (à partir du 3) et septembre (jusqu'au 17)

| Bateaux | Poids | Chaîne diamètre | juillet * (1) | août * (1) | Saison hors saison* (1) |
|----------|-------|-----------------|------------------|---------------|----------------------------|
| -4T5 | 14 | 465 € | 535 € | 780 € | 125€ |
| +1T6 | 12 | 355 € | 390 € | 565 € | |
| -1T6 | 10 | 300 € | 320 € | 490 € | |
| - 500 kg | 8 | 230 € | 270 € | 370 € | |

(*) Suivant disponibilité
(1) comprend le mouillage hors saison

* minimal -juin et sept -mi oct

EMPLACEMENT PARKING DERIVEUR CATAMARAN

(service tracteur inclus)
Dériveur: 135 € (95€ si hivernage hangar club) catamaran: 180 €

TRAVAUX (prix TTC)

- Main d'œuvre : de l'heure: 47 €
- Forfait (hivernage et deshivernage) hors-bord : 2 à 6 cv : 60 €
9.9 à 25cv : 120 €
(comprenant démontage embase)
- Nettoyage karcher : 55 €
- Supplément lavage : horaire main d'œuvre
30 à 50 cv : 185 €
50 à 80 cv : 225 €
80 à 140 cv : 270 €
- Mise sous bâche étanche : 20 € le mètre
(fourniture + main d'œuvre comprise)

Transport d'un dériveur dans Saint Lunaire : 40 €

Transport d'un bateau de 6 mètres maximum et 1 tonne maxi dans St Lunaire ou pour hivernage au hangar du YCSL : 90 €

Matage ou dématage Voilier: selon le temps passé
échouage ou mise au mouillage : 25 €

Location d'emplacement au centre d'hivernage :

| | forfait annuel int.couvert | forfait annuel ext.couvert | forfait annuel ext.couvert |
|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| - Bateau de plus de 6 m : | 598 € | 412 € | 310 € |
| - Bateau de moins de 6 m : | 395 € | 309€ | 230 € |
| - Dériveur sans remorque : | 185 € | 24 €/mois | 17 €/mois |
| - Dériveur avec remorque : | 261 € | 28 €/mois | 21 €/mois |
| - Catamaran sans remorque : | 50 €/mois | 38 €/mois | 28 €/mois |
| - Catamaran avec remorque : | 71 €/mois | 47€/mois | 36 €/mois |
| - Catamaran démonté : | 31 €/mois | 27€/mois | 19€/mois |

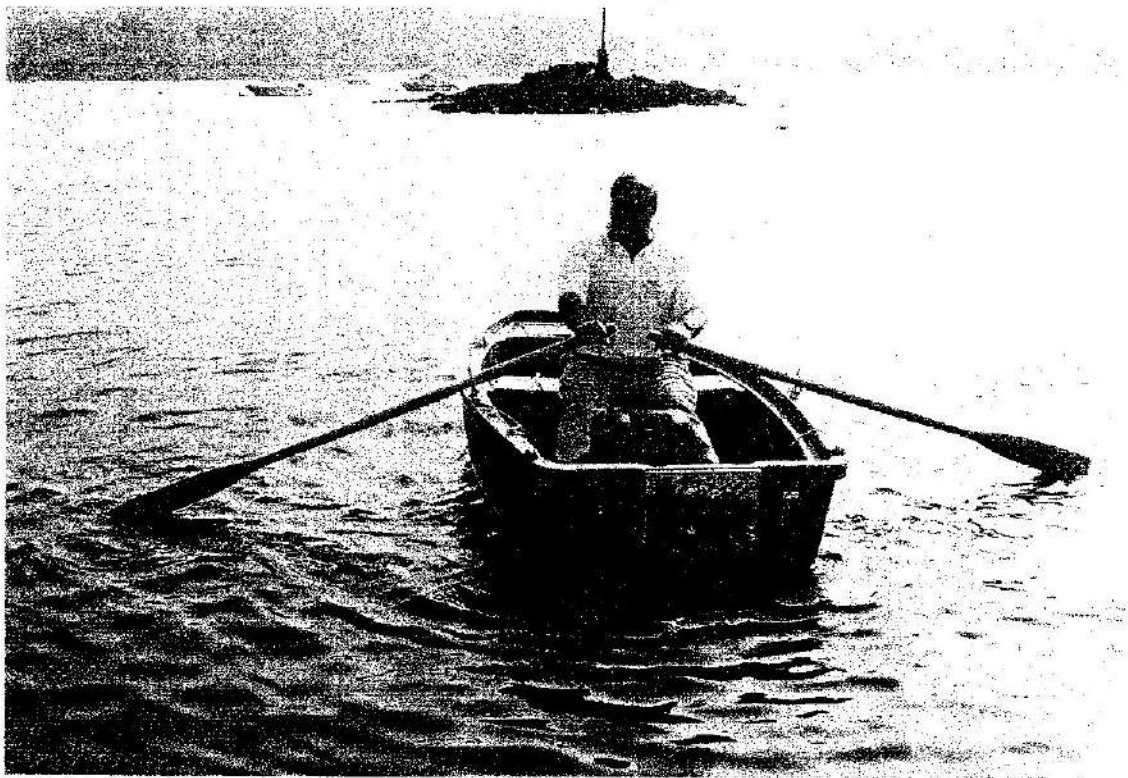
(sans les frais de démontage):

Pour les dériveurs et les catamarans le transport est inclus dans le prix

Assurance : les propriétaires devront conserver l'assurance de leur bateau durant la période où ils sont hivernés au yacht club

LA MEILLEURE DES ANNEXES

LA NAVETTE DU YACHT CLUB



Les effets du « Grenelle » de l'environnement : un exemple d'écogeste.....!

HORAIRES :

En week-end hors saison : du 30 mai au 13 septembre 2009

Horaires : 09H00 à 12H00 le matin et 14H30 à 18H45 l'après midi.

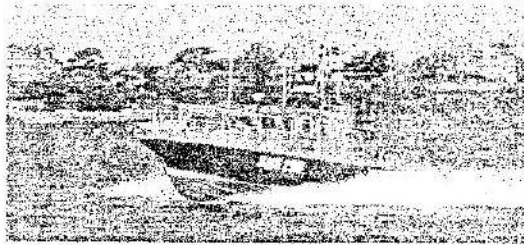
En saison : Juillet – Août :

08H00 à 19H30 (dernier passage)

Tarif adhérent A.P.P.S.L. : 80 €.

Le temps passe , les canots évoluent , et les bénévoles de la S.N.S.M. sont toujours là pour nous aider.....alors aidons les !

STATION SNSM DINARD

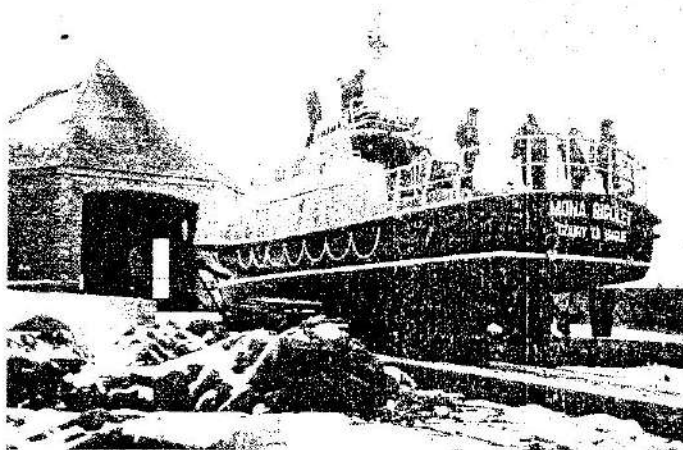
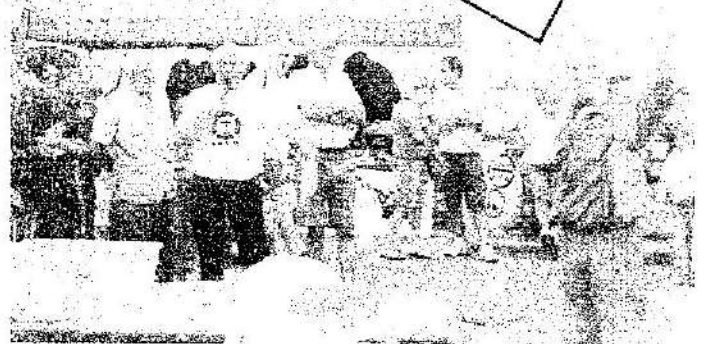


Canotiers de pêche en mer

Le dimanche 3 août 2008 s'est déroulé, dans le cadre idyllique de la pointe du Décollé à Saint-Lunaire, le concours annuel de pêche en mer organisé par l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Saint-Lunaire (l'APPSL). Trente et un bateaux inscrits ont pris la mer de bonne heure suivi du retour à 12 h pour la pesée des prises. Le stand a connu un vif succès et la rencontre toujours agréable avec les touristes a permis de mieux faire connaître la SNSM et son fonctionnement.

À l'issue de la remise des prix, en la présence de M. Michel Penhouet, maire de Saint-Lunaire, une démonstration de percussion de feu à main de détresse et d'un radeau de survie a été réalisée. Pédagogie utile et suivie avec beaucoup d'attention par le public. Un grand merci à notre ami Christian Collet, président de l'APPSL et à toute son équipe fort dynamique et accueillante pour leur fidélité à notre égard.

STATION SNSM DINARD
 11, Rue Clos des Parrières
 35800 DINARD
 Tél. 02 99 46 11 76



**Une vie humaine n'a pas de prix,
 un canot de sauvetage en a un.**



SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER



Le bénévolat
 des sauveteurs
 en Mer est
 une tradition

